



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jugements

Question écrite n° 5870

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation actuelle du tribunal de grande instance de Pontoise dans le Val-d'Oise. Actuellement, à la suite d'un départ et de l'indisponibilité d'un magistrat, les affaires familiales sont assurées par trois juges à temps complet et deux juges à mi-temps, alors que six juges seraient nécessaires au bon fonctionnement de cette institution. La moyenne des dossiers traités par magistrat en matière de divorce est de l'ordre de 1 000 à 1 100 par an dans le Val-d'Oise alors que dans les tribunaux de Paris et Versailles elle est de 600 à 700 dossiers par magistrat. Ces dysfonctionnements entraînent de nombreux retards dans le traitement des dossiers de divorce, et à titre d'exemple les affaires urgentes, tel que les divorces pour faute, déposés au mois d'avril n'ont pas encore reçu, pour la plupart, de date d'audience. Il en résulte un désagrément pour les justiciables, une dévalorisation de l'image de l'institution judiciaire, mais aussi une remise en cause de la compétence des avocats totalement injustifiée. En conséquence, il souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre afin que le bon fonctionnement des affaires familiales au tribunal de grande instance de Pontoise soit assuré avec un service de qualité et dans des délais raisonnables.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorité de la chancellerie, et que la situation du tribunal de grande instance de Pontoise, et notamment de son service des affaires familiales, fait l'objet d'un suivi extrêmement attentif. Ce service, qui comprend cinq magistrats, a été récemment affecté par le détachement d'un magistrat dans le corps des conseillers des tribunaux administratifs et le départ en congé de maternité, d'un autre magistrat. Son effectif est aujourd'hui complet. Un nouveau magistrat a, en effet, été nommé par décret du 6 novembre 1997, pour remplacer celui qui est parti en détachement, et le congé de maternité est arrivé à son terme. Toutefois, même au complet, avec cinq magistrats, la charge de travail individuelle des juges aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Pontoise demeure très importante. Un renforcement des effectifs serait opportun. La situation de cette juridiction sera donc examinée, dans le cadre des moyens nouveaux affectés au titre de la loi de finances pour 1998. Enfin, la chancellerie étudie, avec une attention accrue, le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Pontoise, pour doter le département du Val-d'Oise d'un outil de travail permettant à la justice d'être rendue dans les meilleures conditions, et facilitant l'accès à la justice des citoyens qui en ont le plus besoin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5870

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3915

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 465